

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU COLLOQUE DES 30 ANS DE L'ANAPSYPE
LES 15 ET 16 SEPTEMBRE 2016
«QUAND LES TEMPS CHANGENT, LES BÉBÉS CHANGENT-ILS ?»**

Nom : Prénom :
Profession :
Adresse personnelle :
Code postal: Ville:
Téléphone : E-mail :
Adresse professionnelle :
Téléphone : E-mail :

Droits d'inscription :

Prise en charge par l'employeur:

Formation permanente (selon convention au dos) : 280 euros

Inscription individuelle :

Adhérent 2016 : 70 euros les 2 jours

Non-adhérent : 150 euros les 2 jours

Non-adhérent : 80 euros la journée

Etudiant moins de 26 ans et demandeur d'emploi (sur justificatif) : 50 euros

Inscription et règlement à découper et à retourner par chèque libellé

BULLETIN D'ADHÉSION 2016 À L'A.NA.PSY.P.E.

(Psychologues et étudiants en Master 2)

Agréée formation permanente 11 75 53655 75

Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal: Ville:
Téléphone : E-mail :
Diplôme : Numéro d'adhérent :

Domaine d'activité en tant que psychologue :

Consultation PMI Crèches Lieux d'accueil Pouponnières
 Assistantes maternelles Maternité Pédiatrie Pédo-psychiatrie
 C.A.M.S.P. Autres :

Adhésion : 80 euros à l'ordre de l'A.NA.PSY.p.e.

40 euros (sur justificatif) : pour les étudiants en Master II
et les psychologues en recherche d'emploi

A.NA.PSY.p.e.

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

N° d'agrément : 11 75 53655 75

Entre les soussignés

1 - L'A.NA.PSY.p.e - 4, rue de Crimée - E50 - 75019 Paris - Tél/Fax : 01 45 41 40 32 - www.anapsype.org

2 -

pour Mme. Mr

est conclue la convention suivante en application du Livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation

professionnelle continue dans le cadre de l'Education permanente et des articles R950.1 et suivants de ce livre :

Art. 1 : L'organisme de formation propose l'action de formation suivante :

Intitulé : «Quand les temps changent, les bébés changent-ils ?»

- Objectifs : approfondissement des pratiques professionnelles
- Programme et méthodes : exposés, réflexions, débats
- Type d'action de formation : perfectionnement des connaissances
- Date : 15 et 16 septembre 2016
- Lieu : Espace Reuilly- 21 rue Henard - 75012 Paris

Art. 2 : L'organisme de formation y accueillera la personne suivante (nom, fonction) :

Nom : Fonction :

Art. 3 : En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais de participation soit 280 euros. Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'**A.NA.PSY.p.e.**

*Pour l'employeur**

*Pour l'organisme de formation***

**Signature et tampon **Un exemplaire de la convention, complété par nos soins, vous sera adressé par retour.*

A.NA.PSY.p.e.

4, rue de Crimée E50 - 75019 Paris - Tél/fax : 01 45 41 40 32 - anapsype@free.fr - www.anapsype.org